

Déclaration du Togo à la 57^e série de réunions des Assemblées des Etats membres de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) Genève (SUISSE), du 02 au 11 octobre 2017

Monsieur le Président,

La délégation togolaise souscrit aux déclarations faites par ses groupes d'appartenance, notamment le Sénégal au nom du Groupe africain et le Bangladesh au nom des Pays les moins avancés (PM).

Nous voudrions tout d'abord vous féliciter monsieur le président ainsi que les autres membres du bureau sortant, pour votre dévouement et vos efforts continus pour nous permettre d'avancer sur l'ensemble des questions en suspens, notamment celle concernant les ressources génétiques, le savoir traditionnel et le folklore qui nous tient particulièrement à cœur.

Nous saisissons l'occasion pour féliciter également, votre successeur, et tous les membres du bureau élus. Nous sommes convaincus que leur expérience et leur sagesse, nous permettront de poursuivre de façon constructive nos discussions sur ces différentes questions.

Nos remerciements et félicitations vont également au Directeur général, Docteur Francis GURRY et à l'ensemble du personnel de l'OMPI pour leur abnégation au quotidien et pour la qualité des documents qui nous ont été soumis dans le cadre des présents travaux.

Ma délégation est reconnaissante à Monsieur GURRY des efforts qu'il déploie depuis son accession à la tête de l'OMPI pour le renforcement de la coopération entre les Etats membres et son institution. Ces efforts se sont traduits au Togo par l'appui de l'OMPI à l'organisation de plusieurs activités. Nous pensons notamment aux nombreuses activités de promotion du système de propriété intellectuelle organisées à Lomé durant les deux dernières années, notamment les ateliers nationaux qui ont permis aux acteurs bénéficiaires de mieux s'outiller et de s'approprier les mécanismes et avantages de la mise en œuvre des différents textes en matière de propriété intellectuelle. Nous us pensons également au financement par l'OMPI de la participation des Togolais aux différents ateliers et séminaires régionaux et internationaux sur les questions de propriété intellectuelle.

Nous encourageons l'OMPI à poursuivre et intensifier ces actions de coopération technique en faveur des PMA en vue d'améliorer leur participation à l'économie internationale et d'appuyer les inventeurs, chercheurs, entrepreneurs et autres innovateurs de ces pays.

Monsieur le Président,

Conscient de l'importance de l'économie du savoir à travers l'utilisation du système de propriété intellectuelle, le Togo a identifié quelques projets phares qui tiennent compte de ses priorités et de ses besoins spécifiques. La réalisation de ces projets permettra de promouvoir

une meilleure utilisation du système de propriété intellectuelle afin d'en faire un véritable levier de développement socioéconomique et culturel à même d'induire un développement durable tel que souhaité par les plus hautes autorités du Togo.

A cet égard, le Gouvernement togolais espère continuer par compter sur les mécanismes de coopération de l'OMPI et des autres partenaires pour traduire en réalité ces projets.

Au sujet de la protection des ressources génétiques et du savoir traditionnel pour laquelle les travaux sont en cours au sein du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, au savoir traditionnel et au folklore (IGC), la délégation togolaise soutient fortement l'idée de l'organisation prochaine d'une conférence diplomatique à même de nous permettre d'aboutir rapidement à l'adoption d'un traité international juste et équitable sur le sujet.

De même, nous sommes favorables à l'organisation d'une conférence diplomatique pour l'adoption d'un Traité sur le droit des dessins et modèles industriels (DLT), qui pourrait prendre en compte nos préoccupations relatives à l'exigence de la divulgation, de l'assistance technique, du renforcement des capacités et du transfert de technologie aux pays en développement.

Je vous remercie.